



لوسپور كريستال
LESIEUR CRISTAL



Société anonyme au capital de 276.315.100 dirhams
Siège social : 1, Rue Caporal Corbi – CASABLANCA
Registre de Commerce de Casablanca n°4171

PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ACTIONNAIRES

EXERCICE 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures restrictives prises par les autorités sur la fermeture des frontières ainsi qu'après avis du Cabinet-conseil juridique Kettani, le Conseil d'administration de Lesieur Cristal arrêtant les comptes clos au 31 décembre 2019 s'est tenu exceptionnellement, par audioconférence.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 159 991 992,79 dirhams.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2019.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17.95 telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter au compte report à nouveau le bénéfice net de l'exercice soit 159 991 992,79 dirhams.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale rappelle et prend acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Ahmed BENSAID est arrivé à terme à l'issue de l'exercice social clos au 31 décembre 2017 et lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion d'administrateur.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale alloue au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 880.000 dirhams.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat des Commissaires aux comptes de :

FIDAROC GRANT THORNTON

SA au capital de 1.000.000 de DH

Siège social - 47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
représentée par M. Faïçal MEKOUAR

et

ERNST & YOUNG

SARL au capital de 2.000.000 de DH

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca
représentée par M. Abdeslam BERRADA

pour une période statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

-) (-